

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2022

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1^{er} adjoint, Valérie BELISSANT 2nde adjointe, Jean-Jacques FEVRE, Frédéric CUSIN.

La séance commence à 19h00.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Alain Dugény est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2022.

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

3/ Démission de Monsieur Patrick ROCHON-VOLLET.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par Monsieur P. Rochon-Vollet et reçue en mairie le 17 mai dernier, dans laquelle celui-ci fait part de sa décision de quitter le conseil municipal. Le Maire en avait pris acte dès réception et cette démission est donc effective depuis cette date.

4 / Nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour la régie de recettes.

Après dialogue entre les différents conseillers, monsieur le Maire propose et met au vote la nomination de Valérie Bélissant comme régisseuse et de Cécile Thomas-Chevalier comme suppléante.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

5/ Nomination d'un suppléant pour le SIEA et pour le suivi des travaux fibre.

Après échange, il est décidé à l'unanimité des présents que la suppléante auprès du SIEA sera Valérie Bélissant. En ce qui concerne le suivi des travaux de mise en place de la fibre, c'est Alain Dugény qui en aura la charge.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2022

6/ Nomination d'un titulaire auprès d'HBA à la commission CLECT.

Le Maire explique en quoi consiste cette commission et demande un volontaire. Après divers échanges, la candidature de Frédéric Cusin est proposée. Le Maire soumet cette décision au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

7 / Mise à jour du PCS.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre à jour les fiches du PCS concernées par la démission de P. Rochon-Vollet. Elles devront ensuite être communiquées à la Préfecture. Monsieur BETTWY René est volontaire pour s'investir dans ce plan communal de sauvegarde en lieu et place du conseiller démissionnaire.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

8/ Paiement d'une cotisation à l'association des anciens combattants.

Monsieur le Maire explique qu'en fait il s'agira d'un don et non pas d'une cotisation. Après débat, il propose que celui-ci soit d'un montant de 100 Euros et soumet la proposition au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

9/ Réévaluation des indemnités du Maire et des Adjointes.

Après échange entre les participants, une proposition est faite par le Maire de porter les indemnités aux montants bruts suivants :

- Indemnité du Maire : 950 € brut
- Indemnités des adjoints : 385 € brut

Cette proposition est soumise au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2022

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

10/ Remplacement du CCAS par une « commission d'action sociale ».

Pour information, le Maire présente le projet : suite à une incitation venant de la DGFIP et afin de réduire le nombre de budgets à gérer, il est possible d'intégrer les comptes du CCAS dans ceux de la commune. Pour cela, il nous faudra, avant la fin de l'année, prendre une délibération dans ce sens. Après discussion, cette proposition est favorablement acceptée par le conseil.

11/ Organisation du repas de nos anciens.

La date retenue est le samedi 10 septembre 2022. Dans son mail, Valérie Bélissant demande à ce que les participants précisent le menu qu'ils ont choisi; et ce, avant le 15 août.

12/ Publication des actes réglementaires.

A compter du 1^{er} juillet 2022, chaque commune doit signifier son choix concernant la publication des actes réglementaires. Le Maire donne lecture du texte référent qui laisse la possibilité aux communes de moins de 3500 habitants de choisir entre :

- Soit un affichage complet et systématique
- Soit la publication sur papier (actes rendus disponibles en mairie pour consultation)
- Soit une publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour la deuxième solution : « publication papier ».

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	5

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

Questions diverses :

- **Dématérialisation des budgets :** Il s'agit de dématérialiser la transmission de ceux-ci vers la préfecture, comme pour les autres actes réglementaires. La procédure sera mise en œuvre avant la fin de l'année.
- **Mise en place d'un Registre Unique d'État Civil :** cette possibilité est disponible et sera mise en œuvre afin de diminuer le nombre de registres à gérer.
- **Confirmation des dates de fermeture de la Mairie :** celle-ci sera fermée au public du mardi 2 août 2022 à 17h00 au mardi 23 août 2022 à 09h00.
- **Positionnement de la boîte à livres :** en accord avec l'Association des Amis de Prémillieu, le conseil autorise l'implantation de cette boîte sous l'auvent de la Fruitière.
- **Décalage du projet de sécurisation de la traversée du village :** afin d'éviter tout télescopage entre ce projet et celui de l'implantation de la fibre optique, prévue en principe cet automne, il est décidé de reporter l'opération « sécurisation de la traversée du village » au printemps 2023.

- **Rappel concernant la gestion des poubelles du cimetière :** *Il est demandé à toutes et à tous de respecter le tri des différents déchets, sachant que les déchets végétaux doivent être déposés dans le conteneur réservé à cet effet et les déchets recyclables dans le conteneur jaune.*
- **Calendrier des manifestations :**
 - ✚ Le mercredi 6 juillet à 18h00, mini concert à la Fruitière avec le groupe « les Copains d'Accord »
 - ✚ Le jeudi 14 juillet à 10h00 au cimetière, cérémonie avec les anciens combattants pour la fête nationale ; à 11h00, à la Fruitière, remise de la Marianne du Civisme, suivie d'un apéritif offert par la commune.
 - ✚ Le samedi 23 juillet, fête traditionnelle du Four
 - ✚ Le samedi 30 juillet, repas des chasseurs
 - ✚ Le lundi 15 août à midi, « repas canadien » organisé par les Amis de Prémillieu
 - ✚ Le samedi 20 août en début d'après-midi, concours de boules organisé par les Amis de Prémillieu
 - ✚ Le samedi 10 septembre, repas avec nos anciens.

Rappel : la benne à objets encombrants sera mise en place à l'emplacement habituel du 25 juillet au 8 août. Il est interdit d'y déposer tous objets contenant des hydrocarbures, peintures etc. ainsi que les pneus.

La séance est levée à 22h00.

Prémillieu le 28 juin 2022

Le Maire
Pascal TORRION

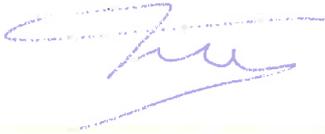


Le Secrétaire de séance
Alain DUGENY

Liste d'émargement de la réunion du conseil municipal de la
commune de PREMILLIEU 01110

en date du :

...24 Juin 2022

Nom	Signature
Valérie Belissant	
Frédéric Cusin	
Alain Dugeny	
Jean-Jacques Fèvre	
Pascal Torrion	